

Informations complémentaires

I. Modalités d'inscription

1. Inscription

Tous les enfants, du cycle primaire (6-11 ans) de l'Ecole Internationale Mersch Anne Beffort, peuvent profiter du service d'éducation et d'accueil selon les critères d'admission.

Les inscriptions pour les vacances scolaires se font par la fiche d'inscription des vacances concernées, pour laquelle une date limite d'inscription est annoncée en début d'année scolaire pour toutes les vacances scolaires de l'année en cours.

Passé ce délai aucune fiche d'inscription sera pris en considération, de même que les annulations. Les heures d'encadrement ainsi que les repas sont payantes selon les modalités du système du chèque-service-accueil (CSA).

Vous trouvez tous les documents et fiches sur le Site Internet suivant :

Maison Relais – EIMAB (version française) https://inter-actions.lu/type_portfolio/maison-relais-eimab/

Maison Relais – EIMAB (english version) https://inter-actions.lu/type_portfolio/maison-relais-eimab-en/

Le représentant légal est tenu d'envoyer la fiche d'inscription dûment remplie par courriel ou de la transmettre à un éducateur présent dans la structure avant la date de clôture. Après cette date aucune inscription ni modification ne sera prise en compte.

2. Horaire

Période scolaire pour les classes de P1 à P2 :

	07:00-08:15	08:15-12:05	12:05-13:15	13:15-14:45	14:45-15:30	15:30-17:00	17:00-18:00	18:00-19:00
Lundi	SEA	École	SEA	École	SEA	SEA	SEA	SEA
Mardi	SEA	École	SEA	École	SEA	SEA	SEA	SEA
Mercredi	SEA	École	SEA	École	SEA	SEA	SEA	SEA
Jeudi	SEA	École	SEA	École	SEA	SEA	SEA	SEA

Vendredi	07:00-08:15	08:15-11:35	11:35-13:00	13:00-14:00	14:00-17:00	17:00-18:00	18:00-19:00
	SEA	École	SEA	SEA	SEA	SEA	SEA

Période scolaire pour les classes de P3 à P5 :

	07:00-08:15	08:15-12:15	12:15-13:15	13:15-15:30	15:30-17:00	17:00-18:00	18:00-19:00
Lundi	SEA	École	SEA	École	SEA	SEA	SEA
Mardi	SEA	École	SEA	École	SEA	SEA	SEA
Mercredi	SEA	École	SEA	École	SEA	SEA	SEA

Jeudi	07:00-08:15	08:15-12:15	12:15-13:15	13:15-14:45	14:45-17:00	17:00-18:00	18:00-19:00
	SEA	École	SEA	École	SEA	SEA	SEA

Vendredi	07:00-08:15	08:15-11:30	11:30-13:00	13:00-14:00	14:00-17:00	17:00-18:00	18:00-19:00
	SEA	École	SEA	SEA	SEA	SEA	SEA

3. Modification d'horaire / Absence de l'enfant

Il est possible de modifier les horaires d'inscription selon certaines procédures :

- Modification journalière : toute demande d'annulation à la suite d'une maladie, d'un rendez-vous médical ou d'une modification journalière des inscriptions doit être adressée par mail à l'adresse suivante : eimab@i-a.lu au plus tard à 10h. Cependant, veuillez à toujours joindre l'école en copie des mails lors des modifications, des annulations journalières.
- Modification permanente : toute demande de modification d'inscription de manière permanente doit être adressée par courriel accompagnée de la fiche « modification d'horaire » préalablement rempli et signée par le représentant légal au plus tard la semaine avant la modification. Vous pouvez trouver cette fiche dans le meuble à côté du restaurant, ou la recevoir par mail après votre demande.

Nous acceptons plusieurs changements au cours de l'année scolaire.

4. Arrivée et départ de l'enfant

La porte d'entrée du bâtiment est équipée d'une caméra où tout le monde est obligé de sonner et de s'identifier avant d'entrer.

Quand le représentant légal vient chercher l'enfant, il est tenu d'informer l'équipe du départ de l'enfant lorsque celui-ci quitte la structure. Lorsqu'un enfant quitte la structure, celui-ci n'est plus autorisé à revenir dans les heures suivantes. Sauf dans le cas d'un rendez-vous médical, mais la Maison Relais doit en être averti 24 heures à l'avance.

Lorsqu'un enfant a la permission de quitter la Maison Relais seul ou un itinéraire Flexibus, la responsabilité de la Maison Relais cesse lorsque l'enfant quitte la structure.

Seules les personnes inscrites sur la liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant sont autorisées. En cas de changement urgent, veuillez envoyer un mail accompagné du nom et de la copie de la carte d'identité de la personne autorisée à prendre exceptionnellement l'enfant.

Le vendredi après-midi des activités en dehors de la structure peuvent être organisées. Un créneau de 14h à 17h est réservé à cet effet. Si vous souhaitez récupérer votre enfant lors de ce créneau, nous vous invitons à nous prévenir le vendredi matin avant 10h, afin d'éviter que votre enfant ne soit parti de la structure lors de votre arrivée.

II. Concept d'Action Général

1. Concept et Education

Des activités et projets dans différents domaines sont proposés aux enfants lors de l'année scolaire. Un planning des activités est affiché à l'accueil de la structure ainsi que sur le site internet de l'EIMAB.

Dans le cadre des activités de la Maison Relais, les enfants pourront quitter la Maison, sous la surveillance d'un éducateur : à pied, à vélo, en transport en commun, pour une activité, un jeu, une promenade, une excursion, des achats, etc.

Il se peut que lors d'activités à l'extérieur ou lors d'activités spéciales (exemple : peinture) votre enfant se salisse, malgré nos précautions.

La structure se réserve le droit de réaliser des sorties extérieures spontanées.

2. Devoirs à domicile

Charte de collaboration : Voir feuille annexe

Aide aux devoirs

Dans la Maison Relais, les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs dans une salle de classe. Ils auront la possibilité de choisir le moment auquel ils souhaitent faire leurs devoirs entre 15h30 et 17h00.

Nous notons le nom des enfants présents sur une liste qui sert à garantir une plus grande transparence entre l'école, la Maison Relais et les parents. Si l'école ou les parents souhaitent savoir quand leur enfant était présent, nous pouvons le vérifier précisément dans notre documentation.

3. Transitions et phase d'adaptation

Une période d'adaptation n'est pas obligatoire lors de l'admission de l'enfant au Service d'éducation et d'accueil. Cependant, le représentant légal a la possibilité d'inscrire l'enfant à la Maison Relais à partir du 1er septembre, deux semaines avant la rentrée scolaire. Cette période d'adaptation a pour but de préparer l'enfant au nouveau fonctionnement de la structure, de le familiariser avec son nouvel environnement d'accueil, de découvrir les éducateurs, mais a surtout pour but de permettre à l'enfant de trouver des repères avant sa rentrée scolaire.

Lorsque l'enfant provient d'une autre structure d'Inter-Actions à Mersch, la phase de transition sera faite progressivement avec la collaboration entre les deux structures et les éducateurs.

4. Restauration

Un accueil est proposé tous les matins à partir de 7h00, c'est un moment lors duquel les enfants ont la possibilité de prendre un petit-déjeuner jusqu'à 7h45. Celui-ci est varié et différent au fil des jours, il peut être composée de céréales, de brioche, et autres.

Lors des vacances scolaires, un petit-déjeuner composé de fruits, de yaourt, etc., est généralement servi vers 8h30. Il est important de noter que lors d'excursions à l'extérieur avec un départ tôt de la structure, le petit déjeuner ne sera pas servi à la Maison Relais ni à l'activité.

Nous travaillons en sous-traitance avec Restopolis aux repas de midi. En effet, Restopolis opère sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ils ont comme mission d'exploiter la restauration scolaire au Grand-Duché de Luxembourg tout en faisant découvrir à ses convives le plaisir de bien manger et en leur offrant une qualité gustative élevée, un accueil chaleureux et personnalisé, une ambiance conviviale et un climat de confiance.

Restopolis fournit une collation aux enfants inscrits à la Maison Relais après l'école.

Les menus sont disponibles à la structure d'accueil, mais ils peuvent également être trouvés sur le site internet de Restopolis : [Menu & Réservation](#)

5. Personnel de la Maison Relais

L'équipe dirigeante est composée de Zizi Fabio et de Désirée Thill.

L'équipe éducative grandit et évolue chaque année en fonction des inscriptions des enfants à l'EIMAB. Elle est composée d'éducateurs gradués, d'éducateurs diplômés, et d'agents éducatifs. Une partie de l'équipe éducative assure également les tâches administratives, celle-ci est joignable au bureau le matin pour répondre à vos questions.

III. Participation financière

1. Inscription / Annulation d'inscription vacances scolaires

Le représentant légal est tenu d'envoyer la fiche d'inscription dûment remplie par courriel électronique ou de la transmettre à un éducateur présent dans la structure avant la date de clôture, après cette date aucune inscription ni modification ne sera prise en compte. Les jours de présence et repas seront facturés en fonction de l'inscription remplie.

En cas de maladie, merci de déposer un certificat médical au sein de la structure, ceci afin d'éviter de payer les heures de présence et les repas.

En l'absence de certificat médical, les heures de présence seront facturées, mais les repas seront annulés si la Maison Relais est prévenue avant 8h00 la veille de l'absence.

Date

Signature du représentant légal